Comité de pilotage

Contrat territorial CEBRON 2020-2025

22 avril 2024

Centre pédagogique du Cébron

Étaient présents :

Nom/Prénom	Organisme/fonction
ALBERT Philipe	Président de la SPL des Eaux du Cébron
BARRE Florence	Chargée d'intervention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)
BIRONNEAU Pascal	Maire de Saint-Loup-Lamairé
CHARRUAUD Guillaume	Technicien médiateur de rivière Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)
COUFFIN Océane	Technicienne ELVEA
CUBAUD Olivier	Président du SMVT et Président de la CLE du SAGE Thouet
DUFLOS Pauline	Technicienne environnement CD79
MACHETEAU Sylvie	Agricultrice à Gourgé, élue Chambre d'Agriculture
MARTINEZ Maëlle	Technicienne médiatrice de rivière Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)
NAULEAU Maeva	Conseillère Agroenvironnement, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
PICARLE Franck	Fédération de Pêche des Deux-Sèvres
PEAUD Pierre	Animateur du SAGE Thouet
PELOQUIN Thierry	Conseiller Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
PROUST Thibault	Administrateur TERRENA
REGNIER Dominique	Présidente du SVL, administratrice de la SPL des eaux du Cébron
ROCHE Mélissa	Animatrice agricole – SPL des Eaux du Cébron
ROUILLAT Rémi	DREAL Nouvelle Aquitaine
ROUSSEAU Anne-Marie	Deux-Sèvres Nature et Environnement (DSNE)
TEXEREAU Benoit	Animateur Cellule Régionale Re-Sources
VINCENDEAU Bruno	Fédération de Pêche des Deux-Sèvres
VRIGNAUD Claire	Direction SPL des Eaux du Cébron

Etaient excusé.e.s :

Nom/Prénom	Organisme/fonction
CELEREAU Cédric	Communauté de commune Parthenay Gâtine

GAUFFRETEAU Bernard	Vice-président SPL des Eaux du Cébron, Président SEVT
LUMINEAU Abel	Administrateur de la CAVEB Agriculteur à Adilly (GAEC le Cébron)
MENARD Jonathan	Syndicat du Val de Loire
PILLET Audrey	Technicienne en sécurité sanitaire - ARS délégation 79
POUPIER Laureen	Chargée de mission qualité de l'eau DRAAF Nouvelle-Aquitaine
PUGEAUX Nicolas	Chargé de mission eau-environnement au NEGOCE AGRICOLE CENTRE ATLANTIQUE (NACA)

La réunion est introduite par quelques mots du Président M. Albert et un tour de table est proposé.

Qualité de l'eau

Qualité de l'eau 2023

L'année 2023 aura été une année « humide » marqué par un automne très pluvieux. Les conditions météo ont causé des difficultés d'implantation des céréales et méteils d'hiver, laissant des surfaces à nu. Les fortes précipitations ont contribué au transfert de pollutions diffuses, par érosion des sols.

On observe sur le carbone organique total, les nitrates et le phosphore les mêmes tendances ;

- La tendance linéaire des paramètres sur la période 2000-2023 montre une légère baisse des concentrations en carbone organique et en phosphore total sur le point de suivi du ruisseau du cébron en amont du lac du Cébron. La concentration en nitrates est en hausse sur cette même période.

- A la prise d'eau brute, pour tous ces paramètres, on observe une forte augmentation des concentrations sur l'année 2023 en comparaison à l'année 2022. L'année 2022, très sèche, avait montré des concentrations en baisse notamment en COT avec très peu de ruissellement entrainant des matières en suspension. Les seuils des objectifs qualitatifs du CT 2020-2025 ont été dépassés pour l'ensemble des paramètres sauf les nitrates qui restent sur le seuil limite.

Bloom Algaux

À partir du mois de mai jusqu'à l'automne, des prélèvements sont effectués chaque mois à deux points de la retenue du Cébron pour le suivi des blooms algaux (Prélèvement proche de la prise d'eau et à la confluence Cébron/Raconnière du Lac). En plus, un suivi hebdomadaire est réalisé entre entrée et en sortie de l'usine. Chaque année, la période estivale est marquée une prolifération de cyanobactéries. Le lac du Cébron cumule toutes les conditions pour favoriser leur développement annuel (Retenue peau profonde, exposée au soleil, eaux calmes ayant circulé en amont à travers des plans d'eaux…) ; le seul paramètre physico-chimique sur lequel il est possible d'agir pour contenir leur développement est l'accès au phosphore.

M. Proust, Terrena, met un point de vigilance ; si de nouvelles actions ciblent le phosphore, cela va-t-il contraindre davantage les activités dans les périmètres de protection rapprochée (PPR) du bassin ? Car

le périmètre de protection éloigné peut lui aussi avoir un impact, sans pour autant souffrir des mêmes exigences.
Mme Vrignaud explique que des actions complémentaires n'auraient pas pour but de renforcer les seules contraintes des PPR, mais cibleraient la réduction des transferts du phosphore à l'échelle de tout le bassin versant, et par tous les moyens possibles. Pour l'instant, ceux envisagés se basent sur des actions volontaires et non réglementaires.

M. Bironneau, Maire de St-Loup-Lamairé, ajoute que les experts n'en sont qu'au début des découvertes sur les cyanobactéries, est que d'autres leviers seront peut-être trouvés à l'avenir pour limiter leur prolifération.

Les scientifiques confirment actuellement que le phosphore ressort vraiment comme levier principal. Il n'est pas possible d'influer sur les critères de pentes, de profondeur et le réchauffement climatique en sera sans doute pas en faveur de la réduction des cyanobactéries. Ces bactéries sont présentes sur Terre depuis plusieurs milliards d'année et ont su s'adapter à tous les milieux ; leur élimination n'est pas envisageable, seule une limitation de leur présence est recherchée. Le brassage de l'eau par les bulleurs permet d'oxygéner les eaux plus profondes et potentiellement de limiter le relargage du phosphore des sédiments en conditions anaérobie.

M. Charruaud, SMVT, ajoute que c'est le caractère cyanotoxique des cyanobactéries dans une ressource à destination de la consommation humaine qui implique un suivi très approfondi de leur prolifération. Il est cependant à noter que de nombreux plans d'eau et cours d'eau du département subissent la même problématique en période estivale sans bénéficier du même suivi.

M. Vincendeau, Fédération de pêche des Deux-Sèvres, affirme que les périodes d'interdiction de consommation du poisson sur le Cébron sont suivies et encadrées car le site appartient au Département, mais que d'autres sites ne sont pas aussi surveillés et donc non contraints par des interdictions pour un risque peut-être assez similaire (exemple du Thouet). La communication vers les pêcheurs est donc complexe.

Mme Rousseau, DSNE, demande si une toxicité à la consommation des cyanobactéries par l'humain a été estimée ?

Mme Vrignaud répond que les cyanobactéries sont observées au microscope et leurs toxines sont aussi recherchées dans l'eau. Selon les espèces, les toxines produites sont différentes. Ils ont été estimés par l'ANSES pour les normes eaux de baignade, mais pas en eau potable.

Mme Régnier, SPL, ajoute que la filière de l'usine du Cébron est fiable à 99 % d'après les experts pour éliminer les cyanobactéries et leurs toxines. Le plus important est de s'assurer de leurs absences après passages dans la filière de traitement.

M. Albert, SPL, ajoute que la réglementation se construit sur ces paramètres de toxines. Cependant les seuils sont très bas, et ces seuils limites de qualité fixés sont très protecteurs des usagers. Actuellement, en France, les problèmes de santé recenser causé par des cyanobactéries sont dues à de l'exposition lors de baignade. Aucun cas de contamination par des toxines de cyanobactéries en eau potable n'est enregistré.

Mme Régnier ajoute que lorsque les analyses ont montré une détection d'anatoxine, les modes d'alimentation de secours ont été organisés avec d'autres ressources en eau pour assurer une parfaite sécurité des usagers.

2— Couvertures des sols

La présentation se poursuit sur le bilan des actions sur l'axe de couverture des sols. (Poursuite des Rendez-Vous des couverts végétaux en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime, retours et poursuite du Cycle Méteil, présentation des interventions de Sarah Singla…).

Océane Couffin, ELVEA, présente le projet de plateforme fourragère qu'Elvea79 souhaite mettre en place sur le bassin versant du Cébron. Cette expérimentation permettrait de tester des mélanges prairiaux plus résistants à la sécheresse, de faire des essais sur la fertilisation azotée, et aussi d'aborder le sujet du sursemis sur des prairies endommagées.

L'avancée projet de CUMA Interbassin 79 est présenté. Ce projet est en cours de montage et consisterait à proposer du matériel agricole permettant des pratiques bénéfiques à la qualité de l'eau (désherbage mécanique pour limiter les produits phytosanitaires, semis direct pour limiter l'érosion des sols…) pour les expérimenter. Mme Barre, Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), indique qu'il faudra faire part au plus vite de la maquette de ce projet à l'agence de l'eau pour s'assurer qu'il soit bien considéré comme de l'expérimentation, et qu'il rentre dans les actions finançables.

Mme Vrignaud ajoute que la convention est aujourd'hui aux mains du service juridique de Niort Agglo ; les animateurs souhaitent la présenter une fois celle-ci vérifiée par des professionnels habilités à la rédaction de document juridique afin de présenter un projet plus solide à l'agence de l'eau.
Les systèmes d'aides en place sur le bassin versant du Cébron sont présentés.

Mme Rousseau note une différence de surface entre la précédente campagne et la nouvelle. (3423 ha sur le bassin versant en 2023 pour environs 4700 ha au total en 2022)

Mme Roche explique que cette différence de surface est due aux nouvelles exigences des mesures proposées pour la programmation PAC 2023-2027. Le taux de chargement maximal à 1,9 UGB/ha, nouveaux critères des mesures pour les systèmes herbager, a contribué à écarter un certain nombre d'exploitations agricoles qui étaient auparavant dans des systèmes MAEc.

M. Albert précise que l'AELB a été sollicitée par l'Etat pour engager des budgets conséquents sur la campagne 2023 afin de couvrir l'ensemble des dossiers des PAEC à enjeu eau. Ce basculement de budget important impliquera une coupe franche sur le financement d'autres budgets de l'agence de l'eau, mais ce soutien a été essentiel pour permettre la préservation de l'élevage sur des zones sensibles comme le Cébron.

Mme Macheteau ajoute que cette campagne a été particulièrement complexe pour les agriculteurs, avec une incertitude
Les paiements pour services environnementaux et l'avancé de la labellisation des exploitations sous le Label haie est, elle aussi, présentée.

3— Équilibre de la fertilisation phosphorée

Une synthèse des actions portées depuis 10 ans sur la réduction des risques de transfert de phosphore est présentée à l'assemblée (Amélioration du rejet des stations d'épuration, mise en œuvre de moyens de régulation en amont de la masse d'eau, optimisation de la couverture du sol et de la fertilisation…) avec des réflexions sur ce qui pourrait être envisagé en plus.

M. Peloquin, CA 79-17, appuie que l'automne 2023 est un bon exemple de démonstration de l'importance de la couverture des sols. Beaucoup de sols ont été laissés nus cet hiver dû à la pluviométrie très importante ; aucun accès dans les parcelles n'était possible pour semer ; la couverture permanente des sols est le levier principal de lutte contre les transferts de pollutions diffuses dans les eaux de surface ; des pics de pollutions ont donc été observés au cours de l'automne 2023.

Mme Macheteau précise que l'implantation de couvert végétaux étant obligatoire, la situation de cette année est exceptionnelle et non régulière.
M. Charruaud avance qu'il pourrait être intéressant de se pencher davantage sur la fonctionnalité du système bocager pour estimer la marge de manœuvre et de gain environnemental sur le sujet.

Mme Vrignaud répond que le contexte du Cébron est favorable au transfert de pollution : une partie du bassin est sableux, peu profond, s'érode facilement. Les haies fonctionnelles et positionnées de façon à couper l'écoulement peuvent effectivement avoir un effet, mais il est plus que nécessaire que les sols soient couverts pour limiter l'érosion.

4 — Protection des milieux aquatiques

Les travaux de restauration des berges et ripisylves dégradées sont poursuivis dans le programme du CT Thouet 2024-2026 par le SMVT et la SPL des eaux du Cébron. La SPL du Cébron est signataire du CT du Thouet 2024-2026.

Les secteurs d'interventions ciblées sont :

- Les zones fortement impactées des affluents des ruisseaux du bassin. Le secteur Jussay/Coussote est sélectionné prioritaire pour 2024.
- Les secteurs impactés qui n'ont pas pu être traités dans la campagne précédente (les anciens exploitants agricoles n'étant pas volontaires par exemple)
- Les exploitations volontaires sur les linéaires de ruisseaux principaux comme le Cébron

Des rendez-vous seront aussi pris avec les exploitations ayant bénéficié des travaux sur la période de 2019-2022 pour s'assurer du bon entretien des équipements et prendre note des retours des exploitants après plusieurs années d'utilisation.

M. Bironneau demande si les exploitations doivent contacter le SMVT ou la SPL des Eaux du Cébron.
M. Charruaud répond qu'ils peuvent contacter les deux, mais la SPL des Eaux du Cébron est l'interlocuteur favorisé pour ces prises de contact, car plus souvent en contact avec les exploitations du secteur.

Sur l'animation du foncier, Mme Duflos, CD79, explique qu'aucune opportunité d'acquisition ne s'est présentée en 2023. En revanche les premiers baux ruraux à clause environnementale sont arrivés aux termes de leurs 9 ans et des visites et échanges ont lieu pour les renouvellements.
Mme Barre demande ou en est le projet d'effacement de plan d'eau.
Mme Vrignaud explique que le projet d'effacement du plan d'eau du Marais Bodin est en cours. La digue est partiellement abaissée depuis 2017. Le Département a engagé les études pour implanter des bassins de rétention pour collecter les eaux de la route RD46 dans l'emprise de l'ancien plan d'eau du Marais Bodin. Les travaux pourraient démarrer au second semestre 2025 après les périodes d'instruction et présentation en CLE du Sage Thouet.

Mme Vrignaud revient sur le projet d'étude des plans d'eau sur le bassin versant du Cébron. Ce projet a pris quelques mois de retard en raison de sa complexité ; le bassin versant du Cébron comprend plus de 800 plans d'eau, aux usages variés. Le sujet leur régularisation ou de leur effacement présente un caractère sensible. Un sous-bassin sera choisi pour expérimenter l'étude, mais sa mise en place va demander du temps, des moyens humains et nécessite d'attendre les modalités du 12e programme de l'agence de l'eau pour construire le projet en cohérence avec ce dernier.

5— Axes transversaux

Les actions de communications auprès du grand public et les actions de filières (Bio) sont présentées à l'assemblée

6 — Conclusion

La parole est laissée à l'assemblée pour les questions complémentaires.

M. Bironneau demande quels usages ont les substances actives les plus retrouvées dans les analyses ?

Mme Vrignaud répond que la majorité des substances détectées sont des herbicides. Il est aussi expliqué que le Chlorothalonil, dont il est beaucoup question partout en France depuis 1 an, est un fongicide. L'assolement du Cébron étant très herbagé, ce produit a été peu utilisé sur le secteur, ce qui explique sa très faible concentration mesurée en comparaison à d'autres aires d'alimentation de captage.

Sont majoritairement cherchées dans le Cébron les substances actives d'origine agricole en raison du peu d'habitants sur le secteur (environ 3 000 habitants sur 16 km²). Mme Régnier ajoute que les Pfas (Substance per- et polyfluoroalkylées) ne sont pas recherchés de façon régulière pour l'instant, mais que ce sont des substances qui seront suivies prochainement. Mme Vrignaud ajoute que des recherches de PFAS ont déjà été engagées et que montrent une très faible présence dans les eaux, en l'absence d'industries sur le bassin versant.